

Direction de l'Aménagement du Territoire
Affaire suivie par : Pauline JOSEPH-JULIEN
☎ 01 64 79 25 83 - 📠 01 78 49 96 14
📧 : pauline.joseph-julien@camvs.com

Dammarie les Lys,
Le **17 MARS 2022**

Préfecture de Seine et Marne
Monsieur le Préfet
Lionel BEFFRE
12, rue des Saints-Pères
77000 MELUN

N/Réf.: HAB/2022/03/15/929

Objet : Notification de la délibération relative à l'approbation du 2^e arrêt de projet du Programme Local De l'Habitat (P.L.H.) 2022-2027 de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS).

P.J. : Délibération n° 2022.1.10.10 du 07 mars 2022
Projet de P.L.H.

Monsieur le Préfet,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint la délibération n°2022.1.10.10 du 07 mars 2022 ainsi que le 2^e arrêt de projet de Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) 2022-2027 approuvé par le Conseil Communautaire réuni le 07 mars dernier et que nous soumettons à vos services pour examen par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale, l'élaboration de ce nouveau P.L.H. permettra à la CAMVS de signer avec l'Etat une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président
En charge de l'habitat,


Olivier DELMER
MELUN VAL DE SEINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2022.1.10.10

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le LUNDI 7 MARS 2022 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Julien AGUIN, Josée ARGENTIN, Jocelyne BAK, Nathalie BEAULNES-SERENI, Vincent BENOIST, Ouda BERRADIA, Christelle BLAT, Natacha BOUVILLE, Laura CAETANO, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Régis DAGRON, Nathalie DAUVERGNE-JOVIN, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Guillaume DEZERT, Denis DIDIERLAURENT, Nadia DJOP, Ségolène DURAND, Serge DURAND, Michèle EULER, Séverine FELIX-BORON, Thierry FLESCH, Christian GENET, Céline GILLIER, Pascale GOMES, Julien GUERIN, Michaël GUION, Christian HUS, Sylvain JONNET, Marie JOSEPH, Semra KILIC, Nadine LANGLOIS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Zine-Eddine M'JATI, Bénédicte MONVILLE, Paulo PAIXAO, Michel ROBERT, Aude ROUFFET, Arnaud SAINT-MARTIN, Mourad SALAH, Robert SAMYN, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation :
21/02/2022

Date de l'affichage :
01/03/2022

SUPPLEANTS

Nombre de conseillers:

en exercice : 73
présents ou représentés : 66

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Semra KILIC, Christopher DOMBA a donné pouvoir à Kadir MEBAREK, Hamza ELHIYANI a donné pouvoir à Michèle EULER, Aude LUQUET a donné pouvoir à Michel ROBERT, Dominique MARC a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Sylvie PAGES a donné pouvoir à Nadine LANGLOIS, Marylin RAYBAUD a donné pouvoir à Thierry FLESCH, Odile RAZÉ a donné pouvoir à Pascale GOMES, Patricia ROUCHON a donné pouvoir à Vincent BENOIST, Jacky SEIGNANT a donné pouvoir à Véronique CHAGNAT.

ABSENTS EXCUSES

Hicham AICHI, Patrick ANNE, Marie-Hélène GRANGE, Jérôme GUYARD, Khaled LAOUITI, Catherine STENTELAIRE, Brigitte TIXIER.

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Véronique CHAGNAT

OBJET : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022-2027 : 2EME ARRET DE PROJET

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et, notamment, les articles L302-1 et suivants,

VU le projet de loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale examiné par la commission mixte paritaire le 31 janvier 2022 ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS),

VU l'adoption définitive du 3ème Programme Local de l'Habitat 2016-2021 par délibération du 26 octobre 2015 et sa modification par délibération du 11 décembre 2017,

VU le renouvellement de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre à la CAMVS approuvée par délibération du 15 février 2016,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.4.20.115 en date du 1^{er} juillet 2019 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du PLH ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2019.7.4.187 en date du 16 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021-3-14-84 en date du 31 mai 2021 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2022-2027 ;

VU les avis des communes de l'Agglomération Melun Val de Seine consultées sur ce projet le 7 juin 2021 ;

VU la saisine du Bureau Communautaire du 10 février 2022 ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de poursuivre la conduite de la politique communautaire de l'habitat ;

CONSIDERANT que, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLH, document stratégique de programmation et de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat à l'échelle intercommunale, sont obligatoires pour les Communautés d'Agglomération ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine doit disposer d'un nouveau PLH exécutoire si elle souhaite signer une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre ;

CONSIDERANT que le projet de Programme Local de l'Habitat, arrêté par délibération du Conseil Communautaire n°2021.3.14.84 en date du 31 mai 2021 portant Programme Local de l'Habitat 2022-2027/1^{er} arrêt de projet, a été transmis pour avis aux communes en date du 7 juin 2021 ;

CONSIDERANT les avis émis par les communes,

Après en avoir délibéré,

ARRÊTE le projet de Programme Local de l'Habitat (2022-2027), tel que modifié après avis des communes,

DIT que le projet de Programme Local de l'Habitat, ainsi arrêté, sera transmis aux services de l'État pour examen par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement ;

DIT que le projet de Programme Local de l'Habitat sera de nouveau présenté à l'approbation de l'assemblée délibérante après réception de l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Adoptée à la majorité, avec 53 voix Pour, 9 voix Contre et 4 Abstentions

Fait et délibéré, le lundi 7 mars 2022, et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception

077-247700057-20220307-45017-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : jeudi 10 mars 2022

Publication ou notification : 10 mars 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional

